

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPE

Séance du Mercredi 4 février 2026 à 14h

Le Conseil d'Institut de l'INSPE de Franche-Comté s'est réuni le 4 février 2026, sous la présidence de Jean-Luc ROSSIGNOL, président du conseil d'institut.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
<b>Représentants des personnels et usagers de l'INSPE</b> Laurent BARATO, procuration à C. IVANCE-MARTIN Emilia DEBRUILLE Farida DJELKHIR Damien HUMBERT, procuration à F. DJELKHIR Carole IVANCE-MARTIN Valentin MARECHAL Marie MAZEROLLE Denis PASCO, procuration à M. MAZEROLLE Emilie SAUNIER	Maëva REYNET Robin TOURNU	Arnaud MOULY
<b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b> Franck BERGER, procuration à P. JOUBERT Anne-Laurence FERRARI Pierre JOUBERT Coralie MAYEUR-CARPENTIER Laurence RICQ	John-Pol PIERREL	
<b>Représentants du RECTORAT :</b> Véronique BARÇON Fabien BEN Isabelle BERTRAND, procuration à I. POYARD Isabelle POYARD Julien ROCHE, procuration à F. BEN (à/c 15h) Jean-Luc ROSSIGNOL		
<b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b> Chantal GUYEN		Jean-Baptiste GAGNOUX
<b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b> Elsa LANG RIPERT, procuration à J.L. ROSSIGNOL		
<b>Personnes invitées :</b> Elodie BELLE Matthieu LAUGIER Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY	Cristina BUSQUET PARETS Nathalie GRITTI	

Le quorum est atteint.

Jean-Luc ROSSIGNOL ouvre la séance du premier conseil d'institut de l'année 2026 à 14h05. Il adresse à l'ensemble des membres ses vœux pour la nouvelle année, estimant qu'il n'est jamais trop tard pour souhaiter le meilleur à chacun.

Il rappelle que le précédent conseil s'était tenu en visioconférence, en raison de la nécessité de fixer une nouvelle date pour des raisons réglementaires. Il se réjouit de pouvoir réunir à nouveau le conseil en présentiel, d'autant que des nouvelles encourageantes sont attendues : le budget de l'État devrait être validé dans les prochaines heures et le ministre a confirmé la tenue des concours, avec le maintien du nombre de places prévu pour les deux sessions.

Il exprime également une pensée particulière pour une enseignante de Sanary-sur-Mer, victime d'une agression par un élève de troisième, et adresse son soutien à ses proches et à l'ensemble de la communauté éducative concernée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il informe que Julien ROCHE devra quitter la réunion rapidement. En conséquence, le point 2.d, relatif à la convention, sera examiné immédiatement après l'approbation du compte-rendu du conseil précédent.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'institut du 27 novembre 2025
2. Réforme de la formation des enseignants
  - a. Principes d'élaboration des maquettes de formation
  - b. Structuration des maquettes de formation
  - c. Point d'information sur la mise en œuvre des UEL
  - d. Principes d'élaboration de la convention université-rectorat
3. Point d'information sur la situation de la restauration à l'INSPE avec le CROUS
4. Inventaire tournant 2025
5. Questions diverses

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 27 novembre 2025

Pas de remarque particulière.

→ *Le compte-rendu du conseil d'institut du 22 octobre 2025 est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ.***

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

### 2. Réforme de la formation des enseignants

#### 2.d Principes d'élaboration de la convention université-rectorat

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle l'importance de la convention, qui définit les principes régissant les relations entre le rectorat et l'université, dans le cadre de l'année de réforme en cours. Il souligne la nécessité de disposer d'un document signé d'ici le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Il précise toutefois qu'un problème de calendrier subsiste, la convention devant être examinée par les instances de l'université et celles du rectorat. Dans ces conditions, il n'est pas possible de soumettre au vote

une version finalisée lors de ce conseil. La présentation vise donc à en exposer seulement les grands principes à ce stade.

**Frédéric MUYARD** indique que le principe de cette convention avait déjà été évoqué lors de la présentation des dossiers d'accréditation de la LPE et du M2E. Il rappelle que, si le ministère souhaitait initialement deux conventions distinctes, une par diplôme, cette option n'apparaît pas pertinente dans le contexte d'une université unique pour une seule académie, sans problématique particulière identifiée. La convention fera l'objet d'un avenant annuel, soumis au vote chaque année, afin de définir les moyens engagés par chacun des deux partenaires au service de la formation initiale et continue. Une période transitoire de deux à trois ans accompagnera la mise en place des nouvelles formations.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** souligne qu'il conviendra de déterminer le moment le plus approprié pour inscrire cet avenant dans le calendrier, en cohérence avec les travaux relatifs aux moyens, tant pour l'université que pour le rectorat.

**Julien ROCHE** estime, d'un point de vue budgétaire, qu'il serait pertinent de faire voter cet avenant en début d'année civile, idéalement en janvier ou février, à l'exception de la première année qui constitue un cas particulier.

**Frédéric MUYARD** présente ensuite la structuration proposée et expose les grandes lignes de la convention. Le premier chapitre, consacré au pilotage, est organisé en trois parties et précise notamment la large représentation croisée renforcée entre rectorat, Inspé et université dans leurs différentes instances. Le rectorat met à disposition de l'Inspé un directeur adjoint chargé de l'alternance à 50 %, ainsi qu'un PEMF à 50 % en tant que coordonnateur du premier degré.

**Fabien BEN** indique qu'une demande est en cours pour obtenir un poste supplémentaire d'IEN du premier degré, motivée par la création de la LPE.

**Julien ROCHE** indique qu'un argumentaire a été transmis à la DGRH/DGESCO pour transformer 1,5 poste de PEMF en un poste d'IEN, afin d'assurer une structuration comparable à celle du second degré.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** précise qu'en cas d'accord ministériel, cela conduirait à disposer, en plus du poste de coordonnateur PEMF à 50 % et de l'IA-IPR à 50 % pour le second degré, d'un IEN chargé de la Licence et du Master premier degré.

**Julien ROCHE** souligne qu'aucune garantie n'existe quant à la décision du ministère.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** ajoute que, si l'accord est donné, une réorganisation globale devra être envisagée pour garantir la cohérence avec les dispositifs existants.

**Frédéric MUYARD** confirme la nécessité de préserver l'équilibre actuel.

**Julien ROCHE** précise qu'il s'agit d'une transformation de moyens, sans impact négatif attendu sur l'organisation actuelle.

**Emilie SAUNIER** interroge l'assemblée sur cette nouvelle organisation : comment l'évolution des moyens serait-elle envisagée et les missions ont-elles déjà été définies ?

**Jean-Luc ROSSIGNOL** répond qu'il est trop tôt pour se prononcer, au regard des informations qui viennent d'être énoncées.

**Julien ROCHE** ajoute que, si ce poste était accordé, il viendrait en complément des moyens existants, notamment de la direction adjointe du second degré. Il permettrait de renforcer les liens avec les services académiques et d'améliorer la formation des futurs enseignants du premier degré.

**Matthieu LAUGIER** souligne qu'au regard de la durée de formation (cinq années), de la diversité des parcours, des publics, des stages à organiser, de la présence de quatre sites de formation dans les quatre départements de l'académie et des spécificités locales, la présence d'un inspecteur offrirait une vision d'ensemble et une légitimité accrues, facilitant la coordination des PEMF, l'accompagnement de l'alternance et les échanges avec les DSDEN. Ce rôle viendrait compléter celui de la coordonnatrice des PEMF, parfois confrontée à des difficultés.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** indique que, si le ministère valide la demande, l'information sera communiquée lors du prochain conseil d'avril.

**Frédéric MUYARD** présente les instances de gouvernance communes au rectorat et à l'université dans le cadre de la préparation de la réforme : le directoire, présidé conjointement par la rectrice et le président de

l'université, qui fixe les orientations ; le comité de suivi académique ; la commission académique ; ainsi que le conseil départemental de la formation continue. Il souligne également la présence de représentants de l'Inspé dans plusieurs instances de l'université et du rectorat, illustrant la forte articulation entre les trois entités. Il précise que le directoire a été préfiguré mais ne s'est pas encore réuni.

Le deuxième grand chapitre concerne **la formation initiale** avec un premier point sur la licence professorat des écoles comprenant une partie sur la carte de formation, la formation des tuteurs et les stages. Cette licence est portée par l'université. Un deuxième point concerne les masters M2E, pour lesquels les capacités d'accueil ne concernent que les « non-lauréats », dans la mesure où les autres étudiants sont ceux qui ont réussi le concours. La différence porte notamment sur les stages : 12 semaines en M1 et 18 semaines en M2 pour les lauréats, contre 6 semaines en M1 et 6 à 8 semaines en M2 pour les « non-lauréats », selon leur statut.

Ces étudiants « non-lauréats » seront pour la plupart amenés à repasser le concours et doivent donc être suffisamment formés ;, en cas de réussite, ils seront en responsabilité très rapidement.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** remercie le rectorat pour l'accueil de ces étudiants « non-lauréats » en stage dans ses établissements, rappelant que tous les INSPE et toutes les académies n'ont pas fait le choix de les accueillir.

Le troisième grand chapitre concerne **la formation continue et continuée**, qui est sous la responsabilité de la rectrice, avec une logique de continuum de formation. Il convient d'identifier les priorités des jeunes enseignants. Un travail conséquent est piloté par l'E AFC (École académique de la formation continue) avec des équipes pluri-catégorielles.

Le quatrième grand chapitre concerne la mobilité, avec la possibilité pour les étudiants d'effectuer un stage à l'étranger. Il reste à définir si ces stages seront proposés aux étudiants « non-lauréats ».

**Pierre JOUBERT** demande quelle est la position du ministère sur les césures.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** explique que l'étudiant lauréat de concours a désormais un employeur, qui peut avoir son mot à dire. Si un report du concours est possible dans certaines conditions, la question de la césure n'est pas encore encadrée. Des clarifications devront être recherchées.

Le cinquième chapitre fait référence aux moyens alloués, c'est-à-dire aux besoins en enseignants de terrain selon les formations. Les besoins sont arbitrés par l'Inspé puis exprimés à l'E AFC. Ils peuvent différer d'un parcours à l'autre.

**Julien ROCHE** précise qu'il s'agit d'une trajectoire d'atteinte des 50% d'intervenants de terrain et que des incertitudes demeurent quant à l'identification des futurs lauréats du concours.

**Pierre JOUBERT** rappelle que la campagne d'emploi débute en mars mais reste conditionnée aux moyens disponibles, ce qui peut influencer sur les capacités d'accueil.

**Fabien BEN** souligne deux enjeux majeurs : augmenter la volumétrie et renforcer les compétences.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** précise qu'il n'y a pas de lien à établir entre les 400 h d'intervenants UMLP dans le PRAFet les 6 000 h du rectorat, et qu'il ne faut pas rapprocher ces éléments dans le cadre du projet collaboratif.

**Emilie SAUNIER** indique que, avec son collègue élu Arnaud MOULY, ils auraient souhaité disposer des documents avant le vote, rappelant que ce n'est pas la première fois que la remarque est formulée.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** reconnaît être gêné par le calendrier. À ce stade, la convention n'est pas finalisée et n'a pas encore été soumise aux services juridiques des deux établissements. Il indique qu'il avait envisagé un vote des grands principes aujourd'hui, puis un vote sur le document complet lors du conseil suivant, sous réserve que le calendrier convienne au rectorat.

**Julien ROCHE** précise que le CSAA se tiendra le 7 mai et qu'un passage devant le CAEN (Conseil académique de l'éducation nationale) pourrait être nécessaire.

Le CA de l'université ayant lieu le 19 mai, cela semble compatible.

Jean-Luc ROSSIGNOL conclut qu'il est possible de décaler la convention au conseil d'institut suivant, et d'envisager, si possible, la présence de la rectrice et du président de l'université. À ce stade, seuls les grands principes peuvent être présentés et soumis au vote.

→ Les principes d'élaboration de la convention université-rectorat sont mis au vote et **approuvés à la majorité moins 2 abstentions.**

## 2.a Principes d'élaboration des maquettes de formation

Jean-Luc ROSSIGNOL indique que le travail d'élaboration des maquettes de formation est considérable, comme en témoignent les échanges tenus au sein du COSP le 2 février dernier. Les maquettes finalisées seront présentées et soumises au vote lors du conseil d'institut suivant.

**Matthieu LAUGIER** ouvre son propos en remerciant l'ensemble des collègues, responsables de parcours et personnels impliqués, pour leur disponibilité et leur engagement dans ce travail. Il rappelle que la réforme permet de concevoir de nouvelles maquettes fondées sur une approche par compétences. L'élaboration se fait en équipes pluri-catégorielles, associant les enseignants de l'Inspé, de l'université et des personnels du rectorat. Des groupes de travail ont été constitués autour des différents thèmes prévus dans le référentiel de formation.

Il présente ensuite le calendrier et les principales échéances : mise en place de groupes thématiques et par parcours, finalisation des maquettes en avril. Un travail important est également mené en parallèle sur les formations transversales correspondant aux UE 3 et 4, communes par mention et pour les deux degrés. Des rencontres individuelles avec les responsables de parcours sont prévues afin de prendre en compte les spécificités propres à chaque parcours tout en garantissant une cohérence d'ensemble.

Il remercie à nouveau les équipes pour leur investissement, malgré un calendrier particulièrement contraint. Les M3C devraient être soumises au vote lors du conseil d'institut de juin prochain.

## 2.b Structuration des maquettes de formation

**Matthieu LAUGIER** explique que plusieurs compétences ont été identifiées dans le cadre du travail mené : dix pour le premier degré (Licence et Master) et neuf pour le second degré, « l'enseignement dans le cadre de la polyvalence » constituant une compétence spécifique au premier degré. Les CPE ont travaillé de manière distincte et ont, à ce stade, identifié cinq compétences. Ce travail s'appuie à la fois sur le référentiel de formation issu de la réforme et sur le référentiel métier de 2013.

Les équipes ont ensuite décliné ces compétences en composantes de compétences, ce qui représente un travail particulièrement conséquent. Chaque UE est rattachée à une unité de compétences, dans le respect des volumes horaires prévus par le référentiel de formation.

**Matthieu LAUGIER** souligne qu'un déséquilibre apparaît entre les volumes horaires des différentes UE, la part dédiée au disciplinaire étant particulièrement importante.

S'agissant de la maquette du M2E premier degré, il précise que la principale évolution par rapport à la licence réside dans le regroupement des savoirs disciplinaires au sein d'une seule UE (UE1). Pour les autres, les compétences mobilisées restent globalement similaires. La notion de « polyvalence » renvoie ici aux disciplines disposant de faibles volumes horaires (hors mathématiques et français), en cohérence avec la diversité des enseignements assurés par les professeurs des écoles.

**Fabien BEN** observe que la compétence « enseigner dans le cadre de la polyvalence » pourrait également concerner le second degré, même si elle ne relève pas du disciplinaire.

**Matthieu LAUGIER** précise que, dans le cadre de ce travail, la polyvalence a été pensée exclusivement pour le premier degré.

La formation par la recherche est présente dans l'ensemble des UE. Le numérique apparaît explicitement dans l'UE5, notamment à travers la préparation et la validation de PIX+Édu, mais il est également intégré dans d'autres UE (UE1 et UE2) en tant qu'outil d'apprentissage, comme le détaillent les composantes de compétences.

**Marie MAZEROLLE** relève que les volumes horaires prévus dans l'UE5 du premier degré sont inférieurs à ceux de l'UE5 du second degré, ce qui peut surprendre au regard du travail des groupes.

**Matthieu LAUGIER** précise que les groupes se sont strictement appuyés sur les volumes prévus par le référentiel, tout en partageant le constat d'un volume horaire limité pour la formation à la recherche.

Pour les maquettes du parcours second degré, les UE1 et UE2 seront déclinées par parcours. Un travail reste à mener avec les responsables de parcours afin de calibrer les enseignements et leurs modalités d'évaluation dans une logique d'approche par compétences, tout en respectant le cadre du référentiel des études et examens. Certaines UE pourront être mutualisées entre plusieurs parcours.

**Emilie SAUNIER** souhaite s'assurer que le vote d'aujourd'hui ne figera pas la structure de la maquette ni les volumes horaires définis par UE et par EC.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** la rassure en précisant qu'il s'agit d'un vote de principe sur la structuration des maquettes et que ce vote ne préempte pas la version finale. L'objectif est de partager l'état d'avancement des travaux et non de présenter un document définitif prévu pour le conseil suivant.

**Pierre JOUBERT** rappelle que l'offre de formation sera validée par le ministère sous réserve d'une convention approuvée par le rectorat et l'université. Il remercie l'ensemble des équipes engagées dans ce travail. Il souligne que les services support, notamment la scolarité, seront ensuite fortement mobilisés pour saisir les maquettes dans les outils et permettre l'inscription des futurs étudiants en licence dès la publication des résultats du baccalauréat, début juillet. La validation en CFVU est prévue le 28 mai, sous réserve de l'accord ministériel.

**Matthieu LAUGIER** reconnaît que le travail est largement avancé pour le premier degré, mais qu'il reste encore des points à finaliser pour le second degré.

Concernant la troisième mention, le M2E CPE, il indique que la maquette comporte cinq UE, comme les autres masters, mais s'appuie sur un nombre plus restreint de compétences (cinq). Les principales évolutions concernent les UE1 et UE2, très spécifiques au métier de CPE, en lien avec la circulaire de 2015. Le CPE étant chef de service, la formation intègre notamment des éléments liés au management, introduits dès la formation initiale à travers le travail mené avec les équipes d'AED.

**Fabien BEN** propose de modifier l'intitulé de l'EC1 en privilégiant le terme « animer » plutôt que « réguler » la vie scolaire.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** propose un vote par maquette.

→ La structuration de la maquette de formation de la licence professorat des écoles est mise au vote et **approuvée à l'UNANIMITÉ.**

→ La structuration de la maquette de formation du master M2E pour le premier degré est mise au vote et **approuvée à la majorité moins 1 abstention.**

→ La structuration de la maquette de formation du master M2E pour le second degré est mise au vote et **approuvée à la majorité moins 1 abstention.**

→ La structuration de la maquette de formation du master M2E – Conseiller principal d'éducation est mise au vote et **approuvée à l'UNANIMITÉ**.

**Matthieu LAUGIER** complète cette présentation en exposant les propositions relatives aux stages et à l'alternance.

Pour la LPE, il est prévu un minimum de 10 semaines de stage réparties comme suit : 2 semaines en L1, dont 1 semaine au premier semestre afin de permettre aux étudiants de découvrir rapidement l'environnement professionnel et, le cas échéant, de solliciter une passerelle vers une autre formation. En L2 et L3, 4 semaines de stage sont prévues chaque année, avec 2 semaines consécutives en stage d'observation évoluant progressivement vers des stages de pratique accompagnée. L'objectif, dès la L2, est de diversifier les contextes de stage, notamment en mobilisant les partenaires de l'école.

Pour le M1 du M2E premier degré, le volume de stage diffère selon que les étudiants sont lauréats ou non du concours : les lauréats effectuent 5 périodes de stage (soit 12 semaines), tandis que les « non-lauréats » réalisent 3 périodes (soit 6 semaines), dans différents cycles de formation. En M2, le volume et les modalités de stage varient également selon les statuts : étudiants « non-lauréats » en pratique accompagnée, contractuels alternants ou lauréats.

**Fabien BEN** rappelle que plusieurs modalités restent en discussion, mais que tous s'accordent sur un principe : les stages doivent être au service de la formation et ne pas être dictés par des contraintes de gestion des ressources humaines. Il est également reconnu que les stages en responsabilité constituent une réelle plus-value dans la formation des enseignants. Il sera donc nécessaire de statuer rapidement afin de définir les calendriers de formation, qui seront votés en mai ou juin et préciseront les modalités de stage.

Pour les M2E du second degré, il est prévu de respecter les volumes de stage définis par le référentiel, dans la limite de 8 semaines, afin d'éviter d'atteindre le seuil déclenchant l'obligation de gratification.

**Frédéric MUYARD** précise que, dans la limite des moyens disponibles, il sera possible de proposer aux étudiants « non-lauréats » du M2E des contrats de contractuels alternants, comme cela peut déjà être le cas actuellement.

## 2.c Point d'information sur la mise en œuvre des UEL

**Matthieu LAUGIER** rappelle que trois UEL de préparation aux concours ont été proposées par l'Université dès la rentrée, sous la responsabilité de l'INSPE et coordonnées par Lucas PROFILLET et lui-même. Deux UEL successives, positionnées aux semestres 5 et 6, ont été ouvertes pour la préparation de l'ensemble des épreuves du CRPE, chacune représentant 56 heures de TD. Une troisième UEL, dédiée à la préparation des CAPES, centrée uniquement sur la seconde épreuve d'admission commune à tous les CAPES, a été proposée au semestre 6.

L'organisation de ces dispositifs s'est révélée complexe, ces UEL interférant avec l'ensemble des parcours de formation. Les effectifs se sont avérés inférieurs aux prévisions et ont diminué au fil du semestre, en raison de facteurs variés, notamment la contrainte pour les étudiants souhaitant suivre l'intégralité du dispositif de se mobiliser trois soirs par semaine de 18h à 20h, ce qui a pu entraîner une certaine démobilitation.

La question de la poursuite de ces UEL de préparation aux concours pour la rentrée prochaine est donc posée. Une réflexion doit être engagée afin de déterminer comment accompagner à la fois les étudiants de M1 de l'INSPE et ceux de L3 des autres composantes, tout en respectant les contraintes de l'établissement.

**Fabien BEN** indique que des éléments qualitatifs laissent penser qu'un nombre important de M1 et M2 pourraient être lauréats. Il précise qu'un travail d'harmonisation des sujets a été mené dans la matinée. Il

souligne également la distinction nette entre les concours de niveau L3 et ceux de niveau M2 : en L3, aucune didactique n'est attendue, mais une maîtrise solide des contenus disciplinaires est requise.

### 3. Point d'information sur la situation de la restauration à l'INSPE avec le CROUS

**Jean-Luc ROSSIGNOL** informe que des réunions régulières se tiennent entre l'université et le CROUS.

**Coralie MAYEUR-CARPENTIER** confirme que la question de la restauration constitue une préoccupation majeure tant pour l'Université que pour le CROUS, en raison du coût élevé du service. Elle souligne toutefois que l'absence de restauration mettrait également l'INSPE en difficulté. La situation actuelle ne satisfait aucune des parties. L'Université se trouve par ailleurs dans une position délicate, la mission de restauration relevant du CROUS et non de ses attributions. Quant à la convention, elle prévoit un engagement du CROUS à déployer deux agents sur le site de l'INSPE afin de permettre le maintien du service ainsi que le financement de la moitié de la location d'un camion-frigo. Cette organisation demeure fragile, le CROUS faisant face à une situation financière incertaine, aggravée par la mise en place du repas à 1 euro pour tous les étudiants. Le CROUS espère une compensation significative qui lui permettrait de développer son offre, mais aucune garantie n'est à ce jour apportée.

À ce stade, un maintien du dispositif actuel est prévu pour la rentrée prochaine, avec un engagement financier toujours très important de la part de l'INSPE. Pour la rentrée suivante, d'autres solutions devront être envisagées. Le CROUS propose notamment que les étudiants de l'INSPE se restaurent dans les autres restaurants universitaires de la ville. La situation du site de Vesoul demeure également incertaine, le CROUS ayant annoncé son retrait à la rentrée 2026.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** précise que la convention entre le CROUS et l'Université n'a jamais été présentée en conseil d'institut, qui n'a donc pas été associé à la démarche. Elle est actualisée chaque année par avenant. Il rappelle que l'initiative initiale, visant à maintenir une offre de restauration sur place pour les étudiants et les personnels, était tout à fait pertinente. Toutefois, les remarques formulées lors du précédent conseil portaient déjà sur la qualité de la prestation, qui devrait être équivalente à celle proposée dans les autres établissements. Il est par ailleurs difficile d'anticiper le nombre d'étudiants déjeunant sur place. Aujourd'hui, la question du maintien de l'activité du CROUS dans les locaux de l'INSPE se pose clairement. Le passage du repas à 1 euro pour tous les étudiants à partir de mai 2026, et surtout à la rentrée 2026, accentue le déficit structurel du CROUS, le coût de revient d'un repas s'élevant à environ 10 euros. Les crédits mobilisés sur le budget de l'INSPE pour maintenir cette activité sont en constante hausse. Le CROUS souhaite désormais que l'INSPE prenne en charge l'intégralité du coût du site de restauration, y compris l'augmentation salariale des agents, malgré une ouverture limitée à 160 jours par an.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** ajoute que la situation du site de Vesoul suscite également une forte inquiétude, qu'il interprète comme un désengagement du CROUS BFC sur plusieurs sites de son territoire. Il souligne enfin que le déplacement des étudiants de l'INSPE vers les autres restaurants universitaires est irréaliste dans les délais impartis : 20 minutes ne suffisent pas pour sortir de cours, prendre le bus, se restaurer et revenir. En voiture, les difficultés de stationnement sur le campus de la Bouloie rendent également cette option peu envisageable. Dans ces conditions, il est difficile de parler de qualité de vie étudiante, d'autant que pour certains étudiants, il s'agit du seul repas chaud et équilibré de la journée. Ces étudiants ne pourraient pas bénéficier d'une alternative équivalente au même tarif.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** estime qu'il est nécessaire d'échanger directement avec la présidente du CROUS.

**Frédéric MUYARD** indique que deux questions majeures se posent désormais : le CROUS restera-t-il ou non sur le site, et, compte tenu de l'augmentation attendue du nombre de repas servis avec le passage au tarif à 1 euro, qui financera le dispositif afin de garantir des conditions de restauration dignes. Il rappelle que le transfert de la restauration au CROUS avait entraîné une hausse immédiate de la fréquentation étudiante, mais qu'il n'a jamais été envisagé que l'INSPE finance seul le service. Il précise qu'il n'assumera pas seul, la responsabilité d'une éventuelle fermeture du service de restauration à l'INSPE et réaffirme l'importance de maintenir une restauration sur place, avec des repas de qualité et dans de bonnes conditions.

**Coralie MAYEUR-CARPENTIER** informe qu'un conseil des étudiants se tiendra le 26 février. Elle invite les représentants étudiants du conseil d'institut à y participer afin de relayer les situations, constats et demandes. Le premier point à l'ordre du jour sera la restauration. Elle rappelle également que des élections sont en cours au CROUS pour élire les représentants étudiants, et souligne l'importance de la mobilisation. Elle précise que la restauration actuelle fonctionne en liaison froide et qu'il serait pertinent d'étudier des possibilités de mutualisation avec d'autres services départementaux ou établissements (Stendhal, Jules Haag).

**Pierre JOUBERT** ajoute toutefois que dans le cadre d'une mutualisation, il ne serait pas possible de proposer un repas au tarif de 1 euro.

#### 4. Inventaire tournant 2025

**Jean-Luc ROSSIGNOL** rappelle que cet inventaire est exigé par le commissaire aux comptes pour l'ensemble des biens de l'Université. Il exprime toutefois des réserves quant à la méthodologie retenue, qui consiste à inventorier uniquement les biens acquis sur une seule année.

Pour l'exercice en cours, l'inventaire porte sur les biens achetés en 2020. S'agissant de l'INSPE, l'ensemble des biens concernés a pu être identifié : 31 équipements ont été recensés, pour un montant total de 58 609 €.

**Jean-Luc ROSSIGNOL** propose de procéder au vote sur cet inventaire.

→ *L'inventaire tournant de l'Inspé est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ.***

#### 5. Questions diverses

**Jean-Luc ROSSIGNOL** indique qu'aucune question diverse n'a été proposée.

*La séance est levée à 17h15.*

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL

